

➤ **Stage professionnel** (300 heures minimum)

⇒ 150h minimum et 200h maximum ont été validées au niveau du M1

Le stage destiné à l'usage du titre de Psychologue (arrêté du 19 mai 2006), de 500 heures minimum, peut être accompli de façon continue ou par périodes fractionnées.

Il doit faire l'objet préalable d'un agrément et d'une convention de stage.
(autant d'agréments et de conventions que de lieux de stage)

Demande d'agrément

à télécharger sur le site de l'institut ou la BUL,

à compléter, signer et à adresser par mail à
emilie.favre@univ-lyon2.fr

Tuteurs enseignants :

Colliot Pascale pour les étudiants.es de A à H
Michael George pour les étudiants.es de M à X

Procédure agrément :

- 1) Télécharger le document agrément sur le site de l'institut ou la BUL
- 2) Compléter et signer l'agrément
 - 1) Faire compléter et signer l'agrément par le psychologue praticien-référent (annexe comprise)
 - 2) envoyez la demande d'agrément dûment complétée et signée à emilie.favre@univ-lyon2.fr
 - 3) Vous serez avisé par mail de la validation (ou non) de la demande d'agrément
- 1) Une fois l'agrément validé, et seulement après cette validation, vous pourrez saisir votre convention de stage sur Pstage

Convention de stage

- 1) A télécharger sur pstage.univ-lyon2.fr
- 2) A compléter en 3 exemplaires.
- 3) La convention doit être signée par :
 - l'étudiant,
 - le représentant légal de l'établissement d'accueil,
 - le tuteur entreprise
 - et le tuteur enseignant (ou maître de stage enseignant désigné) : P. Colliot ou G. Michael
- 4) La convention est à remettre au secrétariat (Pascale Coste) pour signature du représentant légal de l'université (Isabelle Tapiero).

Attention
rémunération obligatoire
au delà de 2 mois (308h)

Il faut joindre une attestation d'assurance (responsabilité civile)

Il faut prévoir une semaine et demie environ de délai entre la date de dépôt de la convention au secrétariat et la date de signature et retrait.

Depuis début 2012 les conventions comportent une clause de durée de 6 mois maximum de stage (au prorata temporaire) pour les stages obligatoires

Sur les conventions :

Pour le stage professionnel :

Dans la partie SUJET DE STAGE indiquez au tout début entre parenthèses :
(Stage professionnel)

Cochez dans COMMENTAIRES : "Le stage est intégré au cursus universitaire ...".

En enseignant-référent, indiquez le maître de stage de l'agrément.

Pour le mémoire de recherche uniquement si le labo exige une convention :

Dans la partie SUJET DE STAGE indiquez au tout début entre parenthèses :
(Mémoire de recherche)

Cochez dans COMMENTAIRES : "Le stage n'est pas obligatoire ...".

En enseignant-référent, indiquez "Bernard Lété".

Validation : La validation du stage professionnel se fait à partir de :

- *une attestation de stage* rédigée sur papier à entête et signée par le psychologue praticien référent précisant le nombre d'heures effectives de stage, le contenu du stage, une appréciation du stagiaire et la notion « *stage validé* » ou « *stage non validé* ». En fin de stage *L'original de cette attestation* sera à remettre à l'étudiant et une version numérisée sera à adresser par mail à emilie.favre@univ-lyon2.fr
- *une évaluation de stage* : grille à télécharger sur le site de l'institut ou la BUL à remettre en début de stage au praticien référent qui la renverra signée en fin de stage à emilie.favre@univ-lyon2.fr
- *Un rapport de professionnalisation* de 10 pages visant à présenter succinctement la structure et à développer l'expérience professionnelle acquise.

- *Une soutenance de stage professionnel* en présence :

- du ou des Psychologue(s) praticien(s) référent(s),
- du Maître de stage enseignant-chercheur (P. Colliot ou G. Michael)
- et d'un enseignant-chercheur en psychologie (E. Favre).

Durée 30 min : - présentation de l'expérience professionnelle acquise (10 min)
- échange avec les membres du jury (15 min)

Les soutenances de stage professionnel auront lieu :

Du 30 juin au 2 juillet (la salle sera précisée ultérieurement)
Dates à communiquer dés à présent, à vos psychologues référents

A l'issue du stage, et au plus tard le 21 juin 2021

Attestation(s) + grille(s) d'évaluation (autant que de lieux de stage)

sont à envoyer par mail à : emilie.favre@univ-lyon2.fr

ATTENTION :

Veillez à bien récupérer les originaux à faire valoir à l'ARS pour l'obtention du titre de Psychologue

Le rapport de stage est à remettre au plus tard le 21 juin 2021 à :

- Psychologue Praticien référent,
- Maître de stage Enseignant-Chercheur (G. Michael ou P. Colliot)
- Responsable des stages professionnels du Master Mention Psychologie (E. Favre)

Toutes **les questions relatives au stage professionnel** (agrément, suivi, validation, difficultés rencontrées sur le lieu du stage, etc.), doivent être adressées directement à **Emilie Favre**

Toutes **les questions relatives à la convention de stage** doivent être adressées à **Pascale Coste** :

-par mail pascale.coste@univ-lyon2.fr

-ou par téléphone au 04.78.77.26.68

-ou pendant les ouvertures du secrétariat (Bureau H 013) : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 16h30

NB / Une convention PSTAGE non validée par le secrétariat peut être modifiée par l'étudiant.